

DÉROGATION MINEURE

554, rue de la Traverse

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 11 août 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 554, rue de la Traverse à Repentigny, portant le numéro de lot 2 147 116, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 16 juillet 2026.

L'objet de cette demande est de réduire la distance à 0,57 m entre l'escalier ouvert menant au sous-sol et la ligne latérale droite, desservant le bâtiment principal à usage d'habitation unifamiliale, afin de régulariser sa localisation, alors que le règlement exige une distance de 0,75 m minimum sur l'immeuble situé au 554, rue de la Traverse, portant le numéro de lot 2 147 116.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 21^e jour du mois de juillet 2026.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Giard', with a long horizontal flourish extending to the right.

Me Marc Giard, OMA, avocat